



ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES
3-10 DÉCEMBRE 2026

**POUR UNE EPS
AUTREMENT !**

ÉDUCATION PHYSIQUE
ET SPORTIVE

POUR UN MEILLEUR TRAITEMENT
Je vote SNALC, je fais voter SNALC
du 3 au 10 décembre 2026



1 POUR UNE REVALORISATION URGENTE DES SALAIRES

Les enseignants d'EPS perçoivent mensuellement 1 000 € de moins que les autres cadres A de la fonction publique. De plus leurs rémunérations sont inférieures de 20 % (salaires et heures supplémentaires) à celles de leurs collègues certifiés ou agrégés. Si les temps de service ne sont pas revus à la baisse, le SNALC demande une hausse de leur grille indiciaire, visant à établir l'égalité des traitements.

2 POUR DES TEMPS DE SERVICE IDENTIQUES AUX AUTRES DISCIPLINES

Les enseignants d'EPS travaillent 4,5 années de plus que leurs homologues sur l'ensemble de leur carrière et dans des conditions souvent très difficiles. Cette discrimination injustifiée doit cesser !

Le SNALC revendique l'intégration des P. d'EPS dans le corps des professeurs certifiés ou l'accès aux mêmes temps de service que les autres disciplines : 15 h d'enseignement et 3 h d'AS pour les professeurs d'EPS, 12 h et 3 h d'AS pour les agrégés.

3 POUR LA RECONNAISSANCE DE LA PÉNIBILITÉ DU MÉTIER ET L'AMÉNAGEMENT DES FINS DE CARRIÈRE

Les enseignants d'EPS sont particulièrement touchés par la souffrance au travail, dès 30 ans, plus encore après 50 ans et particulièrement les femmes (Étude DEPP). Le SNALC porte des solutions urgentes d'aménagement des fins de carrière et milite pour que cette pénibilité soit reconnue dans les conditions de départ à la retraite.



**ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES
3-10 DÉCEMBRE 2026**

**POUR UNE EPS
AUTREMENT !**

**ÉDUCATION PHYSIQUE
ET SPORTIVE**

4 POUR UNE VÉRITABLE ÉDUCATION DU PHYSIQUE

Le SNALC est très attaché à l'éducation du physique et pas seulement par le physique.

Une éducation qui donne toute sa place au corps, à la motricité, aux apprentissages moteurs qui constituent le cœur du métier, la spécificité et l'utilité scolaire de notre discipline.

Le SNALC est le SEUL syndicat à s'opposer à la dérive méthodologique de l'EPS à l'image des derniers Attendus de fin de lycée, centrés sur le savoir s'entraîner et l'acquisition de rôles organisateur, plus adaptés aux STAPS qu'à la réalité des lycéens et des contextes scolaires. L'EPS doit cesser de servir les intérêts intellectuels de l'école au détriment du développement corporel des élèves. Le déclin de leurs capacités physiologiques (Rapport ESTEBAN, Étude Tomkinson), les effets délétères de la sédentarité, questionnent les activités conceptuelles et méthodologiques imposées à la discipline au détriment de ses apports uniques.

Le SNALC lutte pour que la spécificité physique et motrice de l'EPS demeure la plus grande priorité de la discipline !

5 POUR UNE AS LIBÉRÉE DES ABUS ET DES DÉRIVES DE L'UNSS

Le SNALC dénonce l'exploitation des enseignants d'EPS dans le cadre du sport scolaire. Il exige que le forfait d'AS (extensible à souhait) devienne un TEMPS d'AS de 3 h et que les heures effectuées au-delà soient rémunérées ou portées au crédit d'un compte épargne temps exploitable en fin de carrière. Il revendique l'attribution d'IMP pour les trésoriers et les secrétaires d'AS ainsi que l'arrêt du bénévolat et de la corvéabilité (collectes de fonds et de moyens de fonctionnement indignes) au profit d'une vitrine nationale élitiste et d'une direction dispendieuse qui fut compromise dans des affaires financières !

**POUR UN MEILLEUR TRAITEMENT
Je vote SNALC, je fais voter SNALC
du 3 au 10 décembre 2026**

